



Date : 22 novembre 2021

Titre : Audit énergétique et évaluation de faisabilité du microréseau de l'Ambassade du Canada en Haïti

Numéro de l'avis d'appel d'offres : 21-178705/B

Addenda # 3

L'Addenda #3 a pour but de modifier l'appel d'offre.

Modifications à l'appel d'offre

Le texte ci-dessous complète et/ou remplace le document de sollicitation affiché le 22 octobre 2021. Cet addenda fait partie des documents contractuels ; il doit être relié aux autres parties et lu et interprété à la lumière de ces dernières. Tout changement apporté au coût des travaux en raison de cet addenda doit être inclus dans la proposition de prix.

1. Article **A7. LIVRAISON DE LA PROPOSITION** est modifié comme suit :
SUPPRIMER : Pour que la proposition soit valable, elle doit être reçue au plus tard à **14h00 HNE** (heure normale de l'Est), le **22 novembre 2021**, appelée dans le présent document « date de clôture ».

INSÉRER : Pour que la proposition soit valable, elle doit être reçue au plus tard à **14h00 HNE** (heure normale de l'Est), le **6 décembre 2021**, appelée dans le présent document « date de clôture ».
2. **Partie V – Exigences cotées**
5.1 Compréhension du projet

SUPPRIMER :
« 5.1 Compréhension du projet (10 points sur 60) »

INSÉRER :
« 5.1 Compréhension du projet (15 points sur 60) »
3. **Annexe A – Ébauche de contrat et énoncé des travaux**
1 Objet

SUPPRIMER :
« 1.1 L'ambassade du Canada en Haïti à Port-au-Prince a besoin d'une solution durable à long terme aux problèmes récurrents de production d'énergie. L'objectif de cette initiative est de retenir des services professionnels pour effectuer un 'audit énergétique et pour produire une étude de faisabilité sur l'utilisation d'un microréseau comme source de remplacement durable et fiable de production d'énergie. Dans le cadre de ce mandat, Affaires mondiales Canada (ci-après appelé le ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement ou « MAECD ») aimerait se pencher sur l'exploitation de plusieurs immeubles appartenant à l'État.

1.2 L'audit énergétique et l'étude de faisabilité sont menées simultanément afin d'atteindre l'objectif, qui consiste à disposer d'une solution fiable tout en profitant des occasions de réduire la



consommation d'énergie totale, ce qui améliorera la rentabilité des investissements et réduira les émissions de gaz à effet de serre.

1.3 Le système actuel de production d'énergie de l'ambassade est fragile et il est en fin de vie. Le présent rapport vise à recueillir tous les renseignements nécessaires pour passer à une nouvelle source de production d'énergie sur l'enceinte principale dès décembre 2022. »

INSÉRER :

« 1.1 L'Ambassade du Canada en Haïti à Port-au-Prince a besoin d'une solution durable à long terme aux problèmes récurrents de production d'énergie. L'objectif de cette initiative est de faire appel à des services professionnels pour réaliser un audit énergétique et déterminer un modèle optimal d'alimentation en énergie incluant les trois sources d'énergie, à savoir l'électricité, le solaire durable et le générateur (microréseau). Le résultat du projet est d'assurer la résilience à long terme, en incorporant un générateur solaire et diesel dans un microréseau contrôlé pour assurer un fonctionnement continu et indépendant à pleine charge à tout moment, tout en réduisant l'empreinte environnementale opérationnelle.

1.2 L'audit énergétique et l'étude de faisabilité sont menées simultanément afin d'atteindre l'objectif, qui consiste à disposer d'une solution fiable tout en profitant des occasions de réduire la consommation d'énergie totale, ce qui améliorera la rentabilité des investissements et réduira les émissions de gaz à effet de serre.

1.3. L'étude de faisabilité examinera diverses solutions et démontrera comment elles peuvent ou non répondre à toutes les exigences énumérées dans le champ d'application et comprendra des analyses financières et non financières. »

4. Annexe A – Ébauche de contrat et énoncé des travaux **1 Objet**

SUPPRIMER :

« 1.6 Par souci de clarté, le MAECD insiste sur le fait que la résidence officielle ne participe qu'à la vérification énergétique (composante A). »

INSÉRER :

« 1.5 Par souci de clarté, le MAECD insiste sur le fait que la Résidence officielle ne participe qu'à l'audit énergétique (composante A). »

5. Annexe A – Ébauche de contrat et énoncé des travaux **5.1 Instructions générales**

SUPPRIMER :

« 5.1.1 L'expert-conseil fournira une étude de faisabilité pour la mise en place d'un microréseau îloté (indépendant du réseau) durable et fiable (solaire hybride + stockage d'énergie + génératrice diesel) qui aura la capacité d'alimenter l'enceinte de la chancellerie. Ceci dans le but de réduire la dépendance actuelle de l'ambassade aux génératrices diesel grâce à une solution durable à long terme. »

INSÉRER :

« 5.1.1 L'expert-conseil fournira une étude de faisabilité pour la mise en place d'un microréseau îloté (indépendant du réseau) durable et fiable (énergie solaire PV + stockage d'énergie + générateur diesel) qui aura la capacité d'alimenter l'enceinte principale. Ceci dans le but de réduire la dépendance actuelle de l'ambassade aux génératrices diesel grâce à une solution durable à long terme. »



6. Annexe A – Ébauche de contrat et énoncé des travaux

5.3 Étude de faisabilité

SUPPRIMER :

« 5.3.1 L'expert-conseil doit effectuer une évaluation préliminaire de la conception technique et de la configuration du système pour le microréseau proposé, et fournir un rapport de faisabilité qui comprend l'évaluation des options suivantes :

- a. Option 1 : Lié au réseau – microréseau (solaire hybride + stockage d'énergie + génératrice diesel) (charge/demande d'énergie)
- b. Option 2 : Îloté (indépendant du réseau) – microréseau (solaire hybride + stockage d'énergie + génératrice diesel) (charge/demande d'énergie)
- c. Option 3 : Îloté – microréseau (solaire hybride + stockage d'énergie + génératrice diesel) mettant en œuvre toutes les recommandations de la vérification de la consommation énergétique.
- d. Option 4 : Îloté – microréseau (solaire hybride + stockage d'énergie + génératrice diesel) + autres énergies renouvelables (charge/demande d'énergie)
- e. Option 5 : Îloté – microréseau (solaire hybride + stockage d'énergie + génératrice diesel) mettant en œuvre certaines recommandations de la vérification de la consommation d'énergie (plus grande incidence sur les économies d'énergie et la taille du microréseau – 15 % ou plus). »

INSÉRER :

« 5.3.1 L'expert-conseil doit effectuer une évaluation préliminaire de la conception technique et de la configuration du système pour le microréseau proposé, et fournir un rapport de faisabilité qui comprend l'évaluation des options suivantes :

- a. Option 1 : Lié au réseau – microréseau (énergie solaire PV + stockage d'énergie + générateur diesel) à la charge/demande d'énergie actuelle.
- b. Option 2 : Îloté (indépendant du réseau) – microréseau (énergie solaire PV + stockage d'énergie + générateur diesel) à la charge/demande d'énergie actuelle.
- c. Option 3 : Îloté – microréseau (énergie solaire PV + stockage d'énergie + générateur diesel) mettant en œuvre toutes les mesures d'économie d'énergie provenant de l'audit énergétique.
- d. Option 4 : Îloté – microréseau (énergie solaire PV + stockage d'énergie + générateur diesel) + autres énergies renouvelables, à la charge/demande d'énergie actuelle.
- e. Option 5 : Îloté – microréseau (énergie solaire PV + stockage d'énergie + générateur diesel) mettant en œuvre certaines mesures d'économie d'énergie provenant de l'audit énergétique (plus grande incidence sur les économies d'énergie et la taille du microréseau – 15 % ou plus). »

7. Annexe A – Ébauche de contrat et énoncé des travaux

5.4 Exigences structurales

SUPPRIMER :

« 5.4.1 Exigences de conformité au Code du bâtiment :

Tous les nouveaux systèmes structuraux conçus et installés doivent être conformes aux exigences des codes, des normes et des règlements applicables de l'autorité compétente ou aux exigences du Code national du bâtiment du Canada 2015 (CNBC 2015), les exigences les plus strictes ayant préséance. »

INSÉRER :

« 5.4.1 Exigences de conformité au Code du bâtiment :

Tous les nouveaux systèmes structuraux conçus et installés doivent être conformes aux exigences des codes, des normes et des règlements applicables de l'autorité compétente ou aux exigences du Code national du bâtiment du Canada 2015 (CNBC 2015), les exigences les plus strictes ayant préséance. »



8. Demande de proposition (document entier)

SUPPRIMER :

« vérification de l'efficacité énergétique » **ou** « vérification de la consommation d'énergie »

INSÉRER:

« audit énergétique »

9. Demande de proposition (document entier)

SUPPRIMER :

« génératrice diesel » **ou** « génératrices diesel »

INSÉRER :

« générateur diesel » **ou** « générateurs diesel »

10. Demande de proposition (document entier)

SUPPRIMER :

« ECM »

INSÉRER :

« MEE » (mesures d'économie d'énergie)

11. Demande de proposition (document entier)

SUPPRIMER :

« Affaires mondiales Canada »

INSÉRER :

« le MAECD »

Toutes les autres conditions et exigences demeurent inchangées.